

Communiqué de presse

Paris, le 15 décembre 2011

Livre blanc 2012 du PRISME :

« 8 propositions pour 170 000 emplois »

Le PRISME, Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi, présente aujourd'hui son Livre blanc 2012, « 8 propositions pour 170 000 emplois ».

Dans un contexte économique incertain, le Livre blanc du PRISME place au cœur des réflexions les pistes d'actions proposées par les professionnels des agences d'emploi.

Acteur engagé, le PRISME souhaite initier avec ce projet pour l'emploi, et à la veille des échéances électorales de 2012, un débat constructif avec les futurs gouvernants. Fort de son rôle de promoteur de nouvelles idées pour le marché de l'emploi, le PRISME a réuni les observations de terrain et les témoignages de ses adhérents qui exercent quotidiennement, au contact de la réalité du marché du travail, afin de présenter 8 propositions pour l'emploi.

Ce Livre blanc est guidé par deux principes, le pragmatisme et l'innovation sociale, qui visent à permettre la préservation et la création d'emploi par l'expérimentation de schémas inédits. Il formule deux séries de propositions centrées sur le maintien de l'emploi et de la création d'emploi.

1. Quatre propositions pour maintenir 70 000 personnes dans l'emploi

Maintenir l'emploi constitue une priorité absolue pour 2012. Le PRISME apporte sa contribution et propose quatre mesures à même de préserver, au final, 70 000 personnes dans l'emploi.

- Proposition n°1 : Accompagner les entreprises en difficulté et les salariés menacés

Le PRISME propose de permettre aux agences d'emploi d'opérer auprès des entreprises en difficulté et de leurs salariés afin de diminuer les risques de licenciement économique. Les agences pourraient ainsi leur proposer de l'ingénierie de formation, un diagnostic RH ou des actions d'évaluation et d'orientation.

Il formule également une seconde mesure qui vise à autoriser les agences d'emploi à organiser une délégation temporaire de salariés auprès d'une autre entreprise quand la conjoncture ne permet pas provisoirement à une société de maintenir un emploi.

- **Proposition n°2 : Activer les dispositifs de sécurisation professionnelle**

Le PRISME propose d'autoriser les agences d'emploi à prescrire, au même titre que Pôle Emploi, des mesures d'accompagnement des bénéficiaires du contrat de sécurisation professionnelle (CSP). La réussite du CSP passe par une inscription dans la dimension locale du marché du travail.

L'intervention des agences augmenterait le taux de réussite et serait sans surcoût pour les finances publiques dès lors qu'elle serait prise en charge grâce à un cofinancement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

- **Proposition n°3 : Sécuriser l'emploi des seniors**

Le PRISME propose d'abandonner le principe de limitation de la durée des missions d'intérim pour les seniors intérimaires afin de maintenir dans l'emploi les plus de 50 ans. Cette proposition permettrait aux seniors de se trouver plus facilement en situation d'activité professionnelle et de favoriser au global leurs embauches.

- **Proposition n°4 : Favoriser l'autonomie professionnelle des seniors**

Le PRISME propose de donner aux agences d'emploi la possibilité de gérer la « délégation d'experts autonomes » grâce à la création d'un cas de recours spécifique. Cette disposition permettrait aux seniors de bénéficier d'un véritable service RH, d'un statut et d'un réseau, tout en conservant leur indépendance.

2. Quatre propositions pour créer 100 000 emplois

Quatre dispositions des professionnels des agences d'emploi visent à bâtir les fondements d'une dynamique de création d'emploi. Elles pourraient permettre d'améliorer et de fluidifier le marché du travail, en simplifiant les règles de l'intérim.

- **Proposition n°1 : Satisfaire chaque année 30 000 offres non pourvues**

Le PRISME propose d'autoriser les agences d'emploi à coordonner les formations des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement. La question de la formation est capitale face aux évolutions du marché du travail et permet de pallier les difficultés de recrutement liées au décalage observé entre les compétences et les besoins des entreprises.

- **Proposition n°2 : Décloisonner le reclassement des demandeurs d'emploi en renforçant la complémentarité entre opérateurs publics et privés.**

Le PRISME propose de renforcer les partenariats existants entre Pôle emploi et les agences d'emploi, avec un développement de la politique de co-traitance mise en place au niveau local. Orienter directement les demandeurs d'emploi, selon leurs profils et leurs besoins, vers un opérateur public ou privé faciliterait la gestion des flux d'entrée et de sortie du chômage.

Pôle emploi pourrait ainsi se concentrer sur ses missions de service public et sur l'aide aux chômeurs de longue durée. Cette coordination améliorerait ainsi la qualité du service et réduirait chaque année le nombre de demandeurs d'emploi.

- **Proposition n°3 : Renforcer l'engagement en faveur des jeunes**

Le PRISME propose de supprimer le délai de carence pour les missions d'intérim d'une durée supérieure à 15 jours pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. Il propose également d'autoriser les entreprises à renouveler les missions d'intérim tout en conservant une durée maximale de l'enchaînement des contrats de travail temporaire. L'évolution des limites de l'intérim permettrait aux agences d'emploi de disposer de plus de latitude pour innover et investir dans la sécurisation des parcours professionnels.

Assouplir ces règles augmenterait potentiellement le volume des contrats de près de 10% (Rapport Bain/Eurociett- 2007).

- **Proposition n°4 : Mettre en place un nouveau contrat : le Contrat de Mission à Durée Indéterminée (CMDI)**

Le PRISME propose, en contrepartie d'un assouplissement du recours à l'intérim, de permettre aux agences d'emploi de mettre en œuvre un nouveau contrat : le Contrat de Mission à Durée Indéterminée. Ce contrat optionnel permettrait de faire bénéficier les candidats d'un accompagnement et d'une rémunération entre les missions.

La montée en puissance progressive de ce nouveau dispositif devrait permettre la création de **15 000 CMDI** (si l'on se base sur la progression du volume d'emploi proposé par les agences d'emploi dans les pays où le CDI pour les intérimaires existe).

Conclusion

Ces 8 propositions constituent un véritable projet pour l'emploi permettant, par quelques aménagements simples à mettre en œuvre, de **sauvegarder et de créer 170 000 emplois et ce sans surcoût pour les finances publiques.**

« Avec son Livre blanc 2012, outil de dialogue et de réflexion, le PRISME propose d'ouvrir des discussions avec les pouvoirs publics, le futur Gouvernement, sa majorité parlementaire et les partenaires sociaux. Il est porteur d'un projet concret et réaliste pour un marché du travail moderne et régulé », déclare Arnaud de la Tour, Président du PRISME.

À propos du PRISME

Le PRISME regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles qui représentent 90% du chiffre d'affaires de la profession. 6 500 agences d'emploi et 20 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'informations: www.prisme.eu

Contacts presse :

PRISME

Isabelle Mazza
T : 01 55 07 85 84
imazza@prisme.eu

Agence Hopscotch

Laetitia de Combarieu
T : 01 58 65 00 34
ldecobarieu@hopscotch.fr

Cécilia Derrien
T : 01 58 65 01 25
cderrien@hopscotch.fr